

Motion du 15 octobre 2007 de Mmes Isabelle Brunier, Diana Duarte Rizzolio, Nicole Valiquer Grecuccio et M. Thierry Piguet: «Pour l'application de critères intelligents et cohérents en matière de mobilier urbain».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 14 octobre 2009, dans le rapport M-718 A)

MOTION

Considérant:

- que, concernant le mobilier urbain et particulièrement les bancs publics, les services concernés de la Ville ne semblent pas faire de distinction compréhensible entre le réseau viaire (rues et places) et les espaces verts, ni entre les aménagements hérités du passé ou en zones protégées et ceux de création plus moderne, voire contemporaine, mélangeant partout divers types de sièges, de formes, de matériaux et de couleurs;
- qu'il serait bon, sans vouloir tout uniformiser, qu'une certaine logique guide l'installation ou le remplacement des éléments du mobilier urbain;
- qu'un certain souci d'éviter le gaspillage des deniers publics et des matériaux guide les choix en la matière,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de mettre sur pied et d'appliquer un concept permettant de distinguer le mobilier urbain des voiries de celui des divers parcs et promenades de la ville, prenant en compte les spécificités historiques, paysagères, architecturales et autres des lieux concernés;
- de ne pas éliminer systématiquement le matériel ancien encore utilisable, mais de le replacer dans le contexte le plus indiqué.